

Note brève et synthétique
comptes administratifs 2025 Commune, Eau-Assainissement, Vaspra
Budgets 2026 Commune, Eau-Assainissement, Vaspra

COMMUNE DE VILLEMAGNE L'ARGENTIERE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de Villemagne l'Argentièrre.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, droit de place...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. On constate une diminution de plus de 60 % depuis 2012.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau local, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

COMMUNE

Compte administratif 2025

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du **budget principal** fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Résultat comptable fonctionnement 2025 :	+ 119 089.35 €
Excédent de fonctionnement antérieur :	+ 352 501.87 €
Affectation en investissement 2025 :	- 154 474.17 €
résultat à affecter :	317 117.05 €
solde d'exécution d'investissement :	+ 43 930.07 €
Excédent antérieur :	+ 4 795.50 €
Excédent d'investissement :	+ 48 725.57 €

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 637 900.09 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 11	charges à caractère général	202 799.86 €
Chapitre 12	charges du personnel	217 893.06 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	123 849.20 €
Chapitre 66	charges financières	37 442.97 €
Chapitre 042	opérations d'ordre	55 100.00 €
Chapitre 014	atténuation de produits	815.00 €
TOTAL :		637 900.09 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 756 989.44 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 70	produits des services	58 413.24 €
Chapitre 73	impôts et taxes	535 721.37 €
Chapitre 74	dotations et participations	71 034.10 €
Chapitre 75	autres produits exceptionnels	36 680.06 €
Chapitre 76	produits financiers	40.67 €
Chapitre 77	produits exceptionnels	55 100.00 €
TOTAL :		756 989.44 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 180 245.02 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16 :	emprunts et dettes	93 486.78 €
Chapitre 21 :	immobilisations corporelles	84 092.68 €
Chapitre 10 :	reversement TLE	2 665.56 €
TOTAL :		180 245.02 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 224 175.09 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10	dotations	156 330.29 €
Chapitre 13	subventions	12 744.80 €
Chapitre 040	opérations d'ordre	55 100.00 €
TOTAL :		224 175.09 €

L'excédent d'investissement 2025 est de	+ 43 930.07 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 4 795.50 €
Soit un excédent global de	+ 48 725.57 €

L'excédent de fonctionnement est de	+ 119 089.35 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 352 501.87 €
Part affectée en investissement	- 154 474.17 €
Soit un excédent global de	317 117.05 €

La part affectée en investissement est de	117 117.05 €
Le report en fonctionnement est donc de	200 000.00 €

Budget 2026 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	328 216.00 €
Chapitre 12	charges du personnel	273 900.00 €
Chapitre 65*	charges de gestion courante	90 903.00 €
Chapitre 66	charges financières	33 600.00 €
Chapitre 68	Dépréciations	100.00 €
Chapitre 023	virement à la section d'inv	30 000.00 €
Chapitre 014	atténuation de produits	850.00 €
TOTAL :		757 569.00 €

*chapitre 65 : dans les 90 909 € est inclus la somme de 40 000 € correspondant à la subvention que le budget communal verse au budget assainissement.

L'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe d'interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics.

Néanmoins, conformément au 3^{ème} alinéa de cet article :

L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable, dans les communes de moins de 3 000 habitants.

Recettes prévues :

002	résultat antérieur reporté	200 000.00 €
chapitre 70	produit des services	31 800.00 €
chapitre 73	impôts et taxes	197 759.00 €
chapitre 731	impôts directs	280 000.00 €
chapitre 74	dotations et participations	31 000.00 €
chapitre 75	autre produits de gestion c	16 000.00 €

chapitre 76	produit de participation	10.00 €
Chapitre 77	produits exceptionnels	1 000.00 €
TOTAL :		757 569.00 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues :

Chapitre 16	emprunts et dettes	97 390.00 €
Chapitre 16	dépôt et cautionnements	500.00 €
Chapitre 21	immo corporelles	17 471.10 €
Chapitre 21	RESTE A REALISER	263 516.00 €
Chapitre 20	immo incorporelles	5 000.00 €
TOTAL :		383 877.10 €

recettes prévues :

1068	excédent de fonctionnement reporté	117 117.05 €
10222	Fond de Compensation de la TVA	3 279.48 €
10226	Taxe Locale d'Equipement	1 000.00 €
165	cautions	500.00 €
132	RESTE A REALISER subventions	183 255.00 €
021	virement de la section de fonctionnement	30 000.00 €
001	Solde reporté	48 725.57 €
TOTAL :		383 877.10 €

TAUX D'IMPOSITION : Pas d'augmentation des taux d'imposition cette année

	Taux 2026
Taxe sur le foncier bâti :	48.35 %
Taxe sur le foncier non bâti :	101.30 %
Taxe d'habitation :	19.66 %

Remboursement des emprunts pour 2026 : 130 930 €. capital restant dû au 01/01/2026 : 797 029.84 €

Au 1^{er} janvier 2026, la dette s'élève à 1 849.26 € par habitant. La moyenne constaté pour les communes identiques à Villemagne l'Argentière est de 596 € par habitant.

EAU / ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2025

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Solde d'exécution de fonctionnement :	+ 39 704.93 €
Déficit antérieur :	- 8 776.84 €
Excédent global :	+ 30 928.09 €

solde d'exécution d'investissement	+ 562.33 €
excédent antérieur reporté :	+ 77 007.17 €
Excédent global 2025 :	+ 77 569.50 €

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 150 055.41 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 11	charges à caractère général	24 424.08 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	71 190.03 €
Chapitre 66	charges financières	5 333.96 €
Chapitre 67	charges exceptionnelles	444.44 €
Chapitre 68	créances douteuses	100.00 €
Chapitre 042	amortissements	41 935.00 €
Chapitre 014	atténuation de produits	6 627.00 €
TOTAL :		150 055.41 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 189 760.34 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 70	produits des services	90 097.13 €
Chapitre 042	amortissements	11 561.30 €
Chapitre 74	subvention d'exploitation	86 974.00 €
Chapitre 75	produits de gestion courante	900.51 €
Chapitre 77	produits exceptionnels	227.40 €
TOTAL :		189 760.34 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 42 011.28 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16 :	emprunts et dettes	18 575.16 €
Chapitre 040 :	amortissements	11 561.30 €
Chapitre 20 :	immo incorporelles	5 184.00 €
Chapitre 21 :	immo corporelles	6 690.82 €
TOTAL :		42 011.28 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 42 573.61 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 40	amortissements	41 935.00 €
Chapitre 10	FCTVA	638.61 €
TOTAL :		42 573.61 €

L'excédent d'investissement 2025 est de	+ 562.33 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 77 007.17 €
Soit un excédent global de	+ 77 569.50 €

L'excédent de fonctionnement est de	+ 39 704.93 €
Il y a un déficit antérieur de	- 8 776.84 €
Soit un excédent global de	+ 30 928.09 €

Budget 2026 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	58 978.09 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	59 278.10 €

Chapitre 66	charges financières	5 488.06 €
Chapitre 67	charges exceptionnelles	1 000.00 €
Chapitre 68	provisions sur créances	200.00 €
Chapitre 042	dotation aux amortissements	42 547.49 €
Chapitre 014	atténuation de produits	9 900.00 €
TOTAL :		177 391.74 €

Recettes prévues :

Chapitre 002	résultat reporté	30 928.09 €
chapitre 70	produit des services	92 000.00 €
chapitre 74	dotations et participations	40 000.00 €
chapitre 043	amortissements	11 561.30 €
chapitre 75	produits gestion courante	2 402.35 €
chapitre 77	produits exceptionnels	500.00 €
TOTAL :		177 391.74 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues :

Chapitre 16	emprunts et dettes	19 320.00 €
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	10 430.82 €
Chapitre 20	RESTE A REALISER	4 816.00 €
Chapitre 21	immo corporelles	162 707.63 €
Chapitre 21	RESTE A REALISER	65 704.00 €
Chapitre 040	amortissements	11 561.30 €
TOTAL :		274 539.75 €

recettes prévues :

001	excédent reporté	77 569.50 €
10	fctva	2 578.76 €
13	subventions RESTA A REALISER	61 016.00 €
16	Emprunt	90 828.00 €
040	amortissements	42 547.49 €
TOTAL :		274 539.75 €

Remboursement des emprunts pour 2026 : 24 056 €. capital restant dû au 01/01/2026 : 115 960.64 €

Maison VASPRA

Compte administratif 2025

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget Vaspra fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Solde d'exécution de fonctionnement :	+ 34 702.02 €
Excédent antérieur :	+ 44 808.86 €
Affectation en investissement	- 24 530.87 €
Excédent global :	+ 54 980.01 €

solde d'exécution d'investissement 2025 :	+ 6 447.40 €
déficit antérieur reporté :	- 24 530.87 €
déficit global 2025 :	- 18 083.47 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 857.81 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 011 charges à caractère général :	5 857.81 €
TOTAL :	5 857.81 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 40 559.83 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 74 Fctva	62.99 €
Chapitre 75 autres produits de gestion courante :	40 496.84 €
TOTAL :	40 559.83 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 18 083.47 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16 remboursement emprunt	18 083.47 €
TOTAL :	18 083.47 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 24 530.87 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10 affectation du résultat	24 530.87 €
TOTAL :	24 530.87 €

L'excédent d'investissement 2025 est de	+ 6 447.40 €
Il y a un déficit antérieur de	- 24 530.87 €
Soit un déficit global de	- 18 083.47€

L'excédent de fonctionnement est de	+ 34 702.02 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 44 808.86 €
part affectée en investissement est de	- 24 530.87 €
Le report en fonctionnement est donc de	+ 54 980.01 €

Budget 2026 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11 charges à caractère général	38 218.87 €
Chapitre 023 virement à la section de fonct	18 833.13 €
Chapitre 65 autres charges gest courante	6 000.00 €
TOTAL :	63 052.00 €

Recettes prévues :

Chapitre 002	résultat reporté	27 000.00 €
Chapitre 74	dotations et participations	52.00 €
chapitre 75	revenu des immeubles	36 000.00 €
TOTAL :		63 052.00 €

Section d'investissement :**Dépenses prévues :**

Chapitre 001	déficit reporté :	18 083.47 €
Chapitre 16	annuité emprunt PTZ* et cautions Prêt à Taux Zéro	19 584.00 €
Chapitre 21	matériel et outillage tech	10 000.00 €
TOTAL :		47 667.47 €

recettes prévues :

021	virement section de fonctionnement	18 833.13 €
1068	excédent de fonctionnement	27 980.01 €
165	cautions	500.00 €
TOTAL :		47 667.47 €

Remboursement des emprunts pour 2026 : 18 084 €. capital restant dû au 01/01/2026 : 397 837.84 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

à Villemagne l'Argentière,
Le 27 avril 2026

Le Maire,
Julian GUIRAUD

